



Saint-Yrieix-la-Perche,

Le 11 décembre 2020

Centre Hospitalier Jacques Boutard
Place du Président Magnaud – CS60085
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

«TITRE1» «PRENOM1» «NOM1»
«ADRESSE1»
«CODEP» «VILLE»

Direction

N/Réf. CH/FD/VD/2020 - 142

Disponible sur le site internet de l'établissement

Objet : point sur la campagne de vaccination contre la COVID

«TITRE1»,

Le gouvernement a engagé la campagne de vaccination nationale contre le SARS-Cov-2. A ce titre, les résidents en secteur d'EHPAD et d'USLD feront partie des personnes prioritaires dans la phase 1 du déploiement de cette campagne qui est planifiée sur janvier 2021.

Sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé (ARS 87), notre établissement va engager cette campagne de vaccination anti Covid dès le mois de janvier.

Cette campagne nécessite une organisation en plusieurs étapes :

Dans un premier temps, l'établissement doit entamer rapidement une phase de recueil des consentements auprès des résidents afin de faire remonter à l'ARS au plus tard le 18 décembre prochain, le nombre de doses nécessaires pour notre établissement. Le médecin coordonnateur et les médecins de nos services d'hébergement sont sollicités afin qu'ils recueillent le consentement de votre parent dans le cadre d'une consultation pré-vaccinale. Un formulaire de consentement spécifique à cette vaccination est établi par notre établissement.

Pour les personnes qui ne sont pas en capacité de formaliser leur consentement ou qui sont sous mesure de protection, l'établissement va s'adresser à la personne de confiance, au référent familial, ou à la personne chargée de la mesure de protection.

Dans un second temps, l'établissement va travailler sur l'organisation de la phase de vaccination. En effet, la principale contrainte concerne le vaccin lui-même, puisque nous disposerons du vaccin Pfizer. Il sera conservé à -80°C au CHU de Limoges et une fois sorti du congélateur pour être acheminé vers notre établissement, nous disposerons de 5 jours pour réaliser la vaccination. La vaccination sera menée avec la participation de nos médecins, de nos infirmières sous couvert d'une prescription et d'une supervision médicale, et la participation du médecin coordonnateur. La traçabilité de la vaccination sera systématique.

La vaccination débuterait à compter de la semaine du 4 janvier 2021. Cette date est susceptible d'évoluer en fonction des circuits d'approvisionnement et d'acheminement. Une surveillance post vaccinale et du rappel à J+21 seront mis en œuvre étroitement par l'équipe médico-soignante.

Soyez assurés que l'ensemble des professionnels sont mobilisés auprès de nos résidents pour faire face à cette crise sanitaire.

Je vous remercie.

Bien cordialement

Le Directeur Délégué



Cyrille HARMEL